



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

football professionnel

Question écrite n° 65595

Texte de la question

M. Jacques Remiller attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des sports sur la modification des rapports du ministère avec la Fédération française de football pour que la France obtienne un rang honorable lors de la coupe du monde de football 2010 en Afrique du sud, suite à la piètre rencontre France-Irlande.

Texte de la réponse

Les rapports du ministère des sports avec la Fédération française de football (FFF), les résultats des équipes de France de football dans les grands rendez-vous internationaux sportifs et le rayonnement de la France qui en résulte sont des sujets auxquels la ministre des sports porte beaucoup d'attention. Ces rapports sont notamment formalisés dans le cadre pluriannuel d'une convention d'objectifs assortie d'indicateurs de performance et à travers différents sujets sportifs ou de société tels que la lutte contre la violence dans les stades ou la promotion du sport féminin. Toutefois, en raison du développement du football, qui a son propre équilibre économique, l'État ne soutient pas financièrement l'équipe de France senior garçons. En revanche, le ministère finance les équipes de France féminines, dont la plus représentative, l'équipe A, s'est montrée particulièrement à la hauteur des espoirs placés en elle puisque après avoir atteint le quart de finale au Championnat d'Europe 2009, elle s'est qualifiée pour la Coupe du monde, qui a eu lieu cet été en Allemagne ; en terminant quatrième elle a brillamment obtenu sa qualification pour les Jeux olympiques de Londres. L'équipe de France espoirs masculins, dont les résultats constituent également un indicateur de performance de la convention d'objectifs pluriannuelle, a participé à la compétition pour la Coupe du monde espoirs, qui s'est déroulée en Colombie. Cette équipe a obtenu des résultats encourageants avec une quatrième place. Pour ce qui concerne la gouvernance de la Fédération française de football, des états généraux se sont tenus les 28 et 29 octobre 2010. Ils ont débouché sur une réforme des statuts de la fédération. Les conclusions des états généraux en matière de gouvernance ont donné lieu à deux réunions de l'assemblée fédérale de la FFF, les 18 décembre 2010 et 2 avril 2011. Désormais, la FFF est dotée de nouveaux statuts, qui ont été adoptés à une large majorité et sur la base desquels ont été organisées les élections fédérales du 18 juin 2011. Ces nouveaux statuts visent à consolider l'unité du football français, notamment au travers de la solidarité entre le football professionnel et le football amateur, ainsi qu'à améliorer l'efficacité de la gouvernance fédérale, en confiant la gestion de la fédération à une instance à la composition restreinte et cohérente.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65595

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 2009, page 11355

Réponse publiée le : 27 septembre 2011, page 10403